

Bon No : 1ere Gachée : 12:51 (1) 011P00014694		Quantité : 0.50 m3		Date : 25/11/2025	Zone :	
Client : 1 DEMLER		Chantier : COFFRAGE 20		Réf. commande(2) :		Véhicule :
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		CHAUFFEUR :
RETOUR centrale		ATTENTE		Quantite Origine : 0.00 m3		Transport :
00:00		00:00		Quantite Restante : 0.00 m3		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
Livree Reelle : 0.00 m3						
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
PRES04						6
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF			Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)	
				0		
Appellation commerciale : BLOC 0/2 BLANC 180KG			Carac. complementaire :			
Propriétés spécifiées :						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
					Nom:	
					Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non